

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC n° 2026D061

Échange de parcelles entre la commune et le GFA Sainte Rose

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAËC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de GUIMAËC.

Date de convocation : 10/09/2026

Présents : Pierre LE GOFF, Maryannick PENN, Jérémy LAINE, Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Isabelle CHAILLOU, Fleur GUERIN, Stéphane GRASSIN, Patrick JAOUEN, Sylvie RICOU, Alain TIRILLY

Absents/Excusés : André NEDELEC pouvoir à Pierre LE GOFF, Catherine BARON pouvoir à Alain TIRILLY, Sébastien BOUGET pouvoir à Patrick JAOUEN, Maxime LESTRUHAUT pouvoir à Jérémy LAINE, Géraldine MERRET pouvoir à Fleur GUERIN

Secrétaire de séance : Isabelle CHAILLOU

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

Procurations : 5

Rapporteur : Pierre LE GOFF, Maire

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2241-1 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 1111-1 et L. 3222-1 ;

VU le Code civil, notamment ses articles 1702 et suivants ;

VU le plan de division produit par le géomètre AREA en date du 02 juin 2026 ;

I) Le GFA de SAINTE ROSE cède à la Commune de GUIMAEC 00 ha 07 a 47 ca.

Section B N°1463 pour 00ha00a73ca

Section B N°1467 pour 00ha03a02ca

Section B N°1472 pour 00ha03a34ca

Section B N°1474 pour 00ha00a38ca

II) La Commune de GUIMAEC cède 00 ha 05 a 32 ca.

Section B N°1406 pour 00ha00a80ca

Section B N°1461 pour 00ha03a84ca

Section B N°1468 pour 00ha00a68ca

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER la proposition d'échange foncier ;

DE DIRE que cet échange est sans soulte.

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré, à GUIMAËC, les jours, mois et an précités.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Maire,
Pierre LE GOFF